



## COMITE DE DIRECTION

### Réunion du 13 décembre 2018

**Présents** : AMIEL Lionel – BAILLET Philippe – BARROS Thierry – CALMETTES Hubert – CANNONE Marie-Laure – DESSENS Maurice – FIGAROL Eric – GIUSEPPIN Richard – MARTIN Robert – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – MONTARIOL Gérard – NARDARI Yves – NAYLIES André – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SANSUS Isabelle – SEVALLE Yvon – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

**Absents excusés** : AUGÉ Patrick – BALESTRACCI Victor – BOULET Yves – DUMAZEAU Sylvie – MANAS Manuel – MEVEL Guillaume – PARPAGIOLA Jean-Claude – POUTEAU Alain – SPICA Jean-François

**Invités** : CALINSKI Gilles – DESPEYROUX Pascal – FEVRE Loïc – GALEY Mathieu – LEDOUX Olivier

*La réunion est présidée par Maurice Dessens qui ouvre la réunion par un petit mot d'accueil.*

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

#### **1. Approbation du Procès-verbal du Comité de Direction du 5 novembre 2018.**

Aucune modification n'étant à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Communication des courriers reçus et informations diverses.**

La liste des courriers ou emails reçus entre le 15 octobre 2018 et le 21 novembre 2018 se trouve dans le dossier. (Annexe 1)

**2.1.** A l'occasion de l'Assemblée Générale du District de l'Aude le 1<sup>er</sup> décembre 2018, Maurice Dessens a remis le chèque de 3 000 € pour les clubs sinistrés de l'Aude. Le président, au nom des clubs de l'Aude, remercie chaleureusement le Comité de Direction pour son geste.

**2.2.** Le District recevra courant janvier une classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA du collège Stendhal (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour une présentation des métiers du sport.

**2.3.** La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a attribué une subvention de 3 000 € de pour l'action présentée par le district "prévention des conduites addictives en milieu sportif"  
En novembre, le district s'est associé à l'opération "mois sans tabac".

#### **2.4. Article consultable sur FOOTCLUB.**

**2.5.** Le secrétaire général présente les taux de réussite de la FMI.

Globalement ils sont satisfaisants mais des efforts sont à faire en "Séniors D5", "U15 D1 et U19 D1.

Les taux de réussite en futsal, foot entreprise et féminines, dont les compétitions sont passées en FMI cette saison, sont en deçà des espérances ; la faible participation aux séances de formation en est peut-être la cause.

**2.6.** Maurice Dessens fait le compte-rendu des négociations de partenariat avec Volkswagen.

Il remercie François Barrau pour son implication dans ce dossier difficile.

Pour servir aux déplacements des membres de la commission de discipline et des techniciens, il était envisagé d'acheter un ou deux véhicules.

Malheureusement, l'engagement de Volkswagen, en très forte diminution par rapport à l'accord précédent, est très décevant et le reste à charge du district, après déduction de la participation de la FFF via le FAFA ne peut être compensé par l'économie sur les frais de déplacement.

L'opération ne présentant pas d'avantages pour le district et la faiblesse du partenariat proposé par Volkswagen, le Comité de Direction décide, à l'unanimité, d'abandonner les négociations et le projet d'achat de véhicule.

2.7. Loïc Fèvre présente les dernières propositions de mise en place de la fibre dédiée entre Saint Jean et Saint Gaudens qui devrait permettre de régler les problèmes rencontrés avec la visioconférence. Actuellement nous sommes à 2 mégas augmentés avec l'ADSL à 5 mégas. Pour passer à 100 mégas sur Saint Jean et à 10 mégas sur Saint Gaudens, le cout, prévu au budget 2018/2019, serait de 880 € HT par mois duquel il faudrait déduire le cout de l'ADSL devenu inutile.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la dépense indispensable au bon fonctionnement de la visioconférence.

2.8. Maurice Dessens rend compte du collège des présidents qui s'est tenu le 29 novembre 2018 à Carcassonne traitant de l'ETR d'Occitanie.

L'organisation régionale envisagée devrait comprendre :

- Un directeur technique régional
- 2 CTR Formation des Cadres
- 1 CTR Projet de Performance Fédéral
- 2 CTR Développement et Animation des Pratiques

Afin de conserver la proximité, chaque district conserve son ou ses Conseillers Techniques Développement et Animation des Pratiques (CT DAP ex CDFA).

Cinq districts n'ayant pas de CT PPF, il sera nécessaire de répartir les territoires et/ou de créer des postes nouveaux.

La convention de financement de l'ETR entre la FFF la LFO et ses districts doit être signée le 29 janvier 2019 pour entrer en application à compter du 01/02/2019.

2.9. Evocation de l'assignation devant le tribunal administratif par l'UJS 31 au sujet de la limitation réglementaire du nombre de mutés par rencontre (4 mutés dont 2 hors saison) et des remarques des clubs sur l'inaction du district sur le nombre de mutés alignés par certaines équipes.

Les règlements généraux ne permettent l'évocation qu'en cas :

- De fraude sur l'identité d'un joueur,
- Acquisition d'un droit indu par dissimulation, fausse déclaration, fraude ou tentative de fraude
- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- Inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu ou non licencié au sein du club ou non licencié.

Il appartient donc aux clubs qui le jugeraient nécessaire de porter des réserves sur les rencontres.

2.10. Le Comité de Direction est informé de la décision du bureau d'étendre la proposition faite le 5 novembre de verser 1 € par but au profit du téléthon lors du week-end du 8/9 décembre à l'ensemble des rencontres du foot à 11

### 3. Suite à l'assemblée générale du 23 novembre 2018, nominations :

- ☞ **Du Président Délégué** : Sur proposition du Président, le Comité de Direction nomme à unanimité Gérard Montariol comme Président Délégué (Gérard Montariol ne prenant pas part au vote)
- ☞ **D'un Vice-Président** : Sur proposition du Président, le Comité de Direction nomme à unanimité Richard Giuseppin comme Vice-président (Richard Giuseppin ne prenant pas part au vote)
- ☞ **D'un membre du bureau** : Sur proposition du Président, le Comité de Direction nomme à unanimité Richard Giuseppin comme membre du bureau (Richard Giuseppin ne prenant pas part au vote)

- ☞ **Des signataires des comptes bancaires** : Sur proposition du Président, le Comité de Direction valide à l'unanimité comme signataires des comptes :
  - 3.1...1. Maurice Dessens, Président
  - 3.1...2. Geneviève Réavaille, Trésorière
  - 3.1...3. Gérard Montariol, Président Délégué
  - 3.1...4. Yves Nardari, Trésorier adjoint

#### 4. Compte-rendu de l'assemblée fédérale du 8 décembre 2018.

Maurice Dessens fait le compte-rendu de l'assemblée fédérale du 8 décembre 2018.

Le secrétaire général résume les modifications adoptées et leurs conséquences sur les statuts et règlements du district.

##### Modification des statuts

- ☞ **Nombre de voix** : Pour le calcul du nombre de voix d'un club, remplacement du mot "licenciés" par "licences" → mise en conformité avec le code du Sport
- ☞ **Vacance** : Le candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité.
- ☞ **Réunion par voie électronique** : Réunion de bureau et de comité de direction possible par voie électronique.
- ☞ **Délégués et suppléants** : Pour élire les représentants de la délégation des clubs de district → 2 options possibles :
  - ✓ Système de l'ordre d'arrivée : Le nombre de voix recueillies par chaque candidat détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix et ainsi de suite.
  - ✓ Système du binôme : Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi attaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence sera donc palliée par le suppléant qui lui est personnellement attaché.
- ☞ **Publication des PV** : Obligation de publication des PV d'AG, de Comité de Direction et de Bureau sur le site internet du district.
- ☞ **Vacance** : Le mandat du nouvel élu expire à la même échéance que l'ensemble du comité de direction.
- ☞ **Renouvellement intégral** : Renouvellement intégral du Comité de Direction si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction lors de la plus proche Assemblée Générale. Le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent.
- ☞ **Révocation du comité de direction** : Dans le cas où l'Assemblée Générale de la Ligue est composée d'une part des clubs de Ligue et d'autre part d'une délégation des clubs de District, le texte permet actuellement aux membres de cette délégation de demander la révocation du Comité de Direction. Le mandat confié par les clubs de Districts pour voter en leur nom ne s'étend pas jusqu'à la possibilité de demander la révocation du Comité de Direction. Cette décision importante doit logiquement être prise directement par les clubs. → Remplacement dans l'article traitant de la révocation du mot "membres" par "clubs"
- ☞ **Commission de surveillance des opérations électorales** : Elle n'émet plus un "avis auprès du comité de direction" sur la recevabilité des candidatures mais prend la décision en premier et dernier ressort. Elle peut aussi adresser des conseils ou observations relatifs au respect des dispositions statutaires
- ☞ **Modification des statuts** : Inversion du texte existant
  - ✓ Principe : si le District est à l'initiative d'une proposition de modification statutaire, elle doit obligatoirement être soumise au vote de l'Assemblée Générale, étant précisé que cette modification ne devra pas être contraire aux statuts-types.

- ✓ **Exception** : si les statuts du District doivent être modifiés en raison d'une mise à jour des statuts-typés décidée par l'Assemblée Fédérale, le District n'a pas besoin de faire voter par son Assemblée Générale les modifications statutaires concernées, celles-ci, après présentation en AG, devant être obligatoirement intégrées.

#### Modification des règlements généraux

- ☞ **Droit exploitation** : Intégration dans les Règlements Généraux du principe posé actuellement dans certains règlements des compétitions nationales concernant le droit de propriété de la FFF. Ce principe s'applique aussi aux Ligues et aux Districts pour leurs propres compétitions.
- ☞ **Rattachement d'un club à un district** : Modification de la notion de siège social "le siège correspond au lieu où se déroule l'activité effective du club"
- ☞ **Cas permettant de donner match perdu par pénalité** : Actuellement les cas dans lesquels il est possible de donner match perdu par pénalité par le biais de réserves, réclamation ou évocation sont limités aux articles 139 à 170 des règlements généraux. Or d'autres articles relatifs à la qualification et/ou à la participation des joueurs, par exemple l'article 106, doivent également permettre d'agir en ce sens.  
Par ailleurs, sur la forme, remplacement de la mention "club réclamant" par "club adverse"  
Enfin la perte d'une rencontre par pénalité est également possible en cas de présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu (il faut dans ce cas obligatoirement des réserves avant le coup d'envoi, conformément à l'article 226.5).

#### Modification du règlement disciplinaire

- ☞ **Objets interdits** : Les ventes à emporter, à l'intérieur du stade, de boissons ou autres produits sont autorisées seulement sous emballage carton ou plastique, d'une contenance inférieure ou égale à 50cl, sans bouchon.  
Les ventes de bouteilles en plastique d'une contenance supérieure à 50cl ou de bouteilles en verre ou boîtes métalliques sont interdites
- ☞ **Mesures conservatoires** : Ajout de la fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur.

Une réunion de la commission "statuts et règlements" est prévue le 31 janvier 2019 pour mettre en forme les textes du district avec ces nouvelles dispositions.

### 5. Validation des membres des commissions.

A l'unanimité, les personnes ci-dessous sont validées comme membre des commissions du district :

- Foot d'animation
  - TEOULET Benoit
- Technique
  - BESOLI Jean

Il est rappelé que les intervenant sur les formations doivent impérativement être membre de la commission technique.

### 6. Validation des ententes.

Le Comité de Direction valide l'entente entre Cayun futsal Club et ASFA Futsal.

D'autre part suite au courriel reçu du club de Berat du 2 décembre, le Comité de Direction prend note de l'arrêt des ententes entre l'AS Lavernose/Lherm/Mausac et l'US Berat en u6, U7, U8, U9 et U13. Cette modification prendra effet à partir de la prochaine phase.

### 7. Questions diverses.

- 7.1. Compte-tenu des problèmes de santé de Gervais Vettorel, Béatrice Maury prend en charge l'organisation de "planito" et "planète foot". Une réunion est à prévoir rapidement avec Colomiers. Les techniciens sont en charge de préparer un projet d'organisation de ces deux journées.
- 7.2. Coupe du monde féminine du 7 juin 2019 au 7 juillet 2019.  
L'objectif est qu'il y ait le plus de spectateurs possibles au stade de la Mosson à Montpellier.  
Le district aura 50 places par match et assumera le transport en bus.

Les places seront distribuées aux féminines, éducateurs, dirigeants et membre des commissions du district en fonction des disponibilités.

Date des rencontres :

- ☞ 10 juin 2019 à 21H00 Canada/Cameroun
- ☞ 13 juin 2019 à 18H00 Australie/Brésil
- ☞ 17 juin 2019 à 18H00 Afrique du Sud/Allemagne
- ☞ 20 juin 2019 à 18H00 Cameroun/Nouvelle Zélande
- ☞ 25 juin 2019 à 18H00 8<sup>ème</sup> de finale

7.3. Hubert Calmettes évoque le courriel du club de Fronton concernant l'interdiction, dans les compétitions du district, de faire jouer des U17 en seniors alors que la ligue le permet.

L'article 2 du règlement des compétitions du district précise que les U17 sont interdits de pratiquer en senior. En l'état il ne peut donc être dérogé aux règlements votés par les clubs en AG.

7.4. Dates à retenir :

- ☞ 18/19 mai 2019 Planito/planète foot à Colomiers
- ☞ 30 mai 2019 Finale coupe réserve sud (Coupe Caubère) à Soueich
- ☞ 1er juin 2019 Finale coupe réserve nord (Coupe Dejean) (lieu à déterminer)
- ☞ 1er juin 2019 Finales coupe jeunes (lieu à déterminer)
- ☞ 1er juin 2019 Finales coupe départementale nord (lieu à déterminer)
- ☞ 2 juin 2019 Finales coupe départementale Sud à Saint Gaudens
- ☞ 2 juin 2019 Finales féminines à Saint Gaudens
- ☞ 16 juin 2019 Finales de championnat à l'Isle en Dodon
- ☞ 22 juin 2019 AG d'été du District Haute-Garonne de Football et finales Départementales des Coupes (lieu à déterminer)

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants, clôture le Comité de Direction à 22H00 et invite les membres à partager un repas.

**Le Secrétaire Général**  
**Philippe MAURY**

**Le Président**  
**Maurice DESSENS**

# ANNEXES

COURRIERS RECUS ENTRE LE 15 OCTOBRE 2018 ET LE 21 NOVEMBRE 2018

PROMO FOOT	FACTURE DIV/2019/006
PITNEY BOWES	FACTURE LOCATION ENTRETIEN
MUTEX	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES A EFFET DU 01-01-2019
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA H-G	CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA H-G	NOTIFICATION VERST CNDS 32000€
LONGAGES	DOSSIER SC SANTOUIL GAETAN
ROQUETTES	DOSSIER SC KOUALAL ANAS
LFO	ACCORD PREALABLE ECLAIRAGE STADE BONZOM-SEYSSES FROUZINS
WISH	FACTURE LOCATION ANNUELLE PTI FOOT
MAIRIE CINTEGABELLE	ACCORD INSTALLATIONS SPORTIVES 23 et 24 novembre
CREDIT AGRICOLE TLSE	RELEVÉ COMPTES LIVRET AU 04/10/2018
PIBRAC	DOSSIER SC CHARRON LEO
AUZIELLE LAUZERVILLE	DOSSIER SC THOMAS PAUL
SAINT ORENS	DOSSIERS SC LELONG WILSON+AGLAR FARUK
BLAGNAC	DOSSIER SC CAPDEVILLE MATHIAS
DIRECTION COHESION SOCIALE	MODIFICATION AGREMENT SEVICE CIVIQUE
CONFLUENT LSP	CONTESTATION DECISION COMMISSION APPEL PV 009,18,19
TLSE NORD FOOTBALL CLUB	SANCTION A L'ENCONTRE DE L'EDUCATEUR JULIEN BILON
MPA TRAITEUR	FACTURE BUFFET 21-09-18
CAISSE D'EPARGNE	REMISES MAGNETIQUES DU 25-10-18
SERVICE CIVIQUE	ELEMENTS DE PAIEMENT OCTOBRE 2017-2018
CAISSE D'EPARGNE	CHANGEMENT DE DOMICILIATION - TEMMAR ZINEDINE
FONBEAUZARD	FACTURE REPAS FORMATION
MAIRIE DE SAINT-JEAN	MISE A DISPOSITION TERRAIN DU 29-10 AU 31-10
CAISSE D'EPARGNE	RENSEIGNEMENTS COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 30-06-18
CAISSE D'EPARGNE	REMISES MAGNETIQUES DU 29-10-18
BENNES LOCATION	FACTURE 10180501
ASSURANCE MALADIE	DOSSIER CALINSKI
SERVICE CIVIQUE	ELEMENTS DE PAIEMENT OCTOBRE 2018
CASSAGNE TP	ELECTRICITÉ ST GAUDENS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA H-G	DOSSIER DE SUBVENTION
ACTEVA	NOTE D'HONORAIRES - RAPPORTS SUR LES COMPTES ANNUELS DU 30-06-18
CAISSE D'EPARGNE	DEMANDE DOSCS COMPTABLES OU LIASSES FISCALES
CAISSE D'EPARGNE	RELEVÉ DE COMPTE AU 31-10-18
CAISSE D'EPARGNE	CHEQUE IMPAYÉ LALANDE SPORTING CLUB
LA POSTE	FACTURE DU 05-11-18
MPA TRAITEUR	FACTURE 181006 - 17-18-29-30-31 OCTOBRE 2018
LA POSTE	FACTURE DU 08/11/2018
CAISSE D'EPARGNE	REMISES MAGNETIQUES DU 08/11/18
MUTUELLE PREVIFRANCE	APPEL DE COTISATION NOVEMBRE 2018
ASSURANCE MALADIE	CONSULTATION DOSSIER AVANT DECISION ACCIDENT DE TRAVAIL
SFR BUSINESS	FACTURE OCTOBRE 2018
SERVICE CIVIQUE	ELEMENTS DE PAIEMENT OCTOBRE 2018
BRAHMI DORIAN	CONVENTION OBSERVATION MILIEU PROFESSIONNEL
TFC	INVITATION PDT A AG DU CLUB
ACTEVA	RAPPORTS 2017-2018
ISOCIEL	FACTURE FORMATION EXCEL
CAISSE D'EPARGNE	CARTE SECUR ACCES POUR PDT ET GENEU